

NOUS NE SOMMES PAS TOUTES LES MÊMES

Stratégies juridiques, politiques et pratiques pour améliorer
les vies des femmes âgées dans la vallée du Bas-Fraser.

INTRODUCTION

Le Projet Dialogue d'aînées explore

- Les problèmes juridiques et politiques pressants qui affectent les aînées.
- Comment résoudre ces obstacles à leur qualité de vie.

En 2013 nous avons publié le rapport « Vos mots sont importants : les obstacles au bien-être des femmes âgées ». Ce rapport rassemble les conclusions de 22 consultations qui ont impliqué 312 aînées de la vallée du Bas-Fraser. Le rapport identifie 24 obstacles à leur bien-être et 31 stratégies pour résoudre ces problèmes — par le changement des lois, des politiques et des pratiques.

Ce mini rapport condense le deuxième rapport de Dialogue d'aînées, « Nous ne sommes pas toutes les mêmes : stratégies juridiques, politiques et pratiques pour améliorer les vies des femmes âgées dans la vallée du Bas-Fraser ». Ce nouveau rapport reflète les expériences de 162 aînées consultées entre 2014 et 2016 au cours de 14 événements. La deuxième phase de ce projet avait pour but de rentrer en contact avec des femmes particulièrement marginalisées, telles que des femmes vivant avec un handicap et des femmes autochtones.

OBSERVATIONS

PROBLÈME #1 : PAUVRETÉ ET PRÉCARITÉ

« Nous ne sommes qu'à un pas de la pauvreté : perte d'un partenaire, d'un emploi ou de la santé. Je cumule les trois. »

Une majorité des femmes que nous avons rencontrées à chacune des consultations ont évoqué leur peur de la pauvreté et la précarité de leurs revenus. De nombreuses aînées survivent sur des revenus minimes. Par conséquent, elles ne peuvent pas se permettre un logement approprié ou sûr, ni des soins de santé, de la nourriture, ou les services d'interprétariat et d'aide juridique nécessaires. Être une femme handicapée, aidante naturelle, immigrée, ou en situation de violence affecte aussi leurs revenus.

Les aînées consultées ont identifié quatre obstacles principaux liés à la pauvreté :

- Les pensions inadéquates
- Le financement insuffisant des médicaments par ordonnance et des soins dentaires
- Les soins familiaux non rémunérés qui font baisser le montant de leurs pensions
- L'absence de soutien financier pour les grand-mères qui élèvent leurs petits-enfants

PROBLÈME #2 : DISCRIMINATION, ÂGISME, RACISME ET SEXISME

« Ça n'est pas juste que vous êtes traitée mal parce que vous êtes âgée. Si vous êtes une femme d'un certain âge, et que vous appartenez en plus à une minorité, on vous traite encore plus mal. »

Les femmes âgées sont d'origines diverses et éprouvent donc différentes formes de discrimination. Les comportements âgistes, sexistes et racistes au cœur du système de santé, des services sociaux, des services du logement et autres rendent l'accès à ces services encore plus difficile pour les femmes âgées.

Les femmes interrogées ont identifié cinq obstacles liés à la discrimination :

- Âgisme et discrimination basée sur l'âge
- Racisme et discrimination raciale envers les femmes autochtones
- Mauvais traitements dans les transports en commun
- Absence de service d'interprétariat pour les femmes qui sont sourdes ou malentendantes
- Discrimination systématique envers les femmes âgées lesbiennes et queer qui vivent en résidences de soins à long terme

PROBLÈME #3 : ACCÈS LIMITÉ AUX SOINS DE SANTÉ ET AU SOUTIEN À DOMICILE

« Nos services ont des lacunes. Pourquoi déplacer des âgées, leur faire quitter leurs foyers, quand elles ont juste besoin d'un coup de main avec le ménage ? »

Le manque d'accès aux soins de santé est un obstacle universel. Les femmes vivant avec un handicap nécessitent de l'aide supplémentaire.

Les femmes consultées ont mis l'accent sur deux obstacles dans ce domaine :

- Les difficultés d'accès aux soins médicaux pour les femmes handicapées
- La difficulté d'obtenir un soutien à domicile approprié

PROBLÈME #4 : VIOLENCE ET MALTRAITANCE

« J'ai survécu à deux viols. Comme je vieillis, je suis moins à même de me défendre. Cela m'inquiète toujours. »

La sécurité et la maltraitance sont des inquiétudes majeures, partagées par de nombreuses âgées au cours de nos consultations. Les femmes âgées vivent avec des peurs différentes, qui sont inspirées par leurs expériences de vie diverses, que ce soit l'expérience des écoles résidentielles ou de l'immigration.

Les femmes ont identifié quatre obstacles essentiels :

- Vivre dans la peur
- L'impact néfaste du traumatisme historique vécu par les femmes autochtones
- La maltraitance et la négligence aux mains de membres de leurs familles
- La difficulté d'accès aux services des maisons de transition

PROBLÈME #5 : ACCÈS À LA JUSTICE

« Les coûts rendent le système juridique inaccessible. »

Il est difficile pour les femmes âgées d'obtenir des conseils et une représentation juridique. La majorité d'entre elles ne peuvent pas se permettre ces services et ne savent pas où trouver un avocat lorsqu'elles en ont besoin. Le coût est l'obstacle majeur à l'obtention d'une aide juridique.

Les témoignages des femmes ont mis l'accent sur trois problèmes particuliers :

- Le manque de représentation juridique pour les grand-mères
- Le manque de connaissances des options d'aide juridique disponibles
- Le manque de services d'interprétariat qui faciliteraient l'accès au conseil juridique pour les femmes immigrées.

RETROUVEZ LE RAPPORT ENTIER
À www.bcli.org/owdp.



STRATÉGIES JURIDIQUES ET POLITIQUES POUR RÉSOUDRE LES OBSTACLES AU BIEN-ÊTRE DES FEMMES ÂÎNÉES

- 1 :** Améliorer les programmes Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti pour faire en sorte que les aînées ne vivent pas dans la pauvreté.
- 2 :** Créer un programme national d'assurance-médicaments pour garantir que les personnes âgées à faibles revenus puissent acheter les médicaments nécessaires.
- 3 :** Créer un programme de soins dentaires pour personnes âgées à faibles revenus.
- 4 :** Amender le Régime de pensions du Canada pour inclure une clause d'exclusion similaire à celle qui s'applique aux femmes élevant leurs enfants, mais pour les années de soins familiaux procurés à temps plein.
- 5 :** Développer un système public coordonné de garde d'enfants qui soit accessible et abordable à travers la Colombie Britannique.
- 6 :** Réviser les critères d'éligibilité pour les programmes de Sécurité de la vieillesse et de Supplément de revenu garanti pour les rendre accessibles aux femmes âgées immigrées sans autre soutien financier.
- 7 :** Créer un programme d'allocation pour aidants apparentés qui offre un soutien financier et d'autres aides, quelles que soient les ordonnances de tutelle.
- 8 :** Développer programmes et activités de sensibilisation dans les établissements d'enseignement public, privé et supérieur pour illustrer les contributions des femmes aînées dans leurs communautés et leurs familles.
- 9 :** Entreprendre une mission d'éducation publique extensive au sujet des droits de la personne, de la discrimination et du vieillissement, avec une attention particulière à l'âgisme et aux expériences des femmes aînées.
- 10 :** Prioriser l'éducation juridique publique en mettant l'accent sur la compréhension et la prévention de l'âgisme.
- 11 :** Procurer la formation nécessaire (droits de la personne, compétence culturelle et anti-racisme) aux employés du service public, avec une attention particulière aux aînées autochtones.
- 12 :** Réviser le programme d'intervenant-pivot pour patients autochtones afin d'améliorer les services pour les femmes autochtones dans la vallée du Bas-Fraser.
- 13 :** Procurer la formation nécessaire aux prestataires de santé pour soigner les personnes autochtones (droits de la personne, compétence culturelle et anti-racisme).
- 14 :** Afficher de façon visible les codes de conduite pour employés dans les agences gouvernementales, particulièrement au sujet de la discrimination raciale. Ces codes doivent décrire clairement quelles mesures les femmes aînées peuvent prendre pour répondre à une violation du code.
- 15 :** Étudier l'accès aux soins des femmes aînées sourdes ou malentendantes afin de réduire les obstacles, et sensibiliser les prestataires de santé à l'existence de services d'interprétariat en langage des signes.
- 16 :** Garantir une formation des employés des établissements de soins communautaires et des résidences-services de Colombie Britannique au sujet de la compétence culturelle et du respect des droits des aînées lesbiennes et queer.
- 17 :** Identifier et instaurer des stratégies pour faire respecter le droit des aînées et des personnes handicapées à

accéder aux sièges prioritaires dans les transports en commun.

18 : Mener des audits réguliers pour vérifier que les mesures anti-racisme, anti-discrimination et anti-âgisme mises en place dans les organismes publics ont un effet positif.

19 : Développer un programme d'intervenant pivot ou de défenseur des droits des patients pour procurer le soutien et l'assistance nécessaire aux aînées qui ont du mal à obtenir les soins appropriés dans des délais acceptables.

20 : Explorer différents modèles de prestation de soins pour mieux servir les aînées dont l'état de santé est complexe. Parmi eux, le modèle de paiement fondé sur la population qui est appliqué dans certains cabinets de santé de C.-B., et les centres communautaires de santé qui rassemblent médecins traitants et autres professionnels de la santé.

21 : Développer ou améliorer les programmes publics d'aide-ménagère à domicile, pour la préparation des repas, la lessive, le ménage, afin de permettre aux femmes âgées de vivre de façon entièrement ou partiellement indépendante.

22 : Consulter les conseils de bande et les aînées autochtones pour mieux comprendre les problèmes d'insécurité et les atouts de la communauté, depuis une perspective autochtone et féministe, et permettre aux aînées autochtones de se sentir en sécurité dans leurs communautés et dans leurs foyers.

23 : Encourager la publication, la traduction et la distribution d'information juridique pour les femmes aînées, y compris le guide Roads to Safety : Legal Rights for Older Women Fleeing Violence.

24 : Financer des initiatives pour encourager les femmes âgées autochtones, les Aînées, et leurs communautés à développer des programmes locaux adaptés pour aider leurs communautés à guérir.

25 : Renforcer le soutien des services qui assistent les femmes aînées victimes de violence domestique : maisons de transition, refuges, services pour aînés, agences spécialisées dans les services pour immigrants, spécifiquement dans le but de développer ou d'améliorer les programmes de sensibilisation pour femmes âgées.

26 : Aider les refuges et maisons de transition de Colombie Britannique à appliquer les pratiques identifiées dans le rapport d'Atira Women's Resource Society, Pratiques prometteuses au Canada pour l'hébergement des femmes aînées victimes de violence.

27 : Financer durablement les programmes qui offrent une représentation juridique pour les grand-mères aidantes principales de leurs petits-enfants (y compris avocats internes au cœur des agences communautaires clés).

28 : Identifier des solutions pratiques pour faciliter l'accès à la justice pour les femmes âgées de C.-B., en prêtant une attention particulière aux stratégies éprouvées de sensibilisation des aînées.

29 : Augmenter le nombre d'heures de représentation juridique subventionnée pour les aînées admissibles à l'aide juridique qui ont besoin d'un(e) interprète pour communiquer avec leur avocat.

30 : Offrir une session d'une heure, au lieu de 30 minutes, aux personnes admissibles aux conseils juridiques gratuits, lorsque les services d'un(e) interprète sont requis.